

Ce que nous réalisons

vosre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement des statuts à la Recette des impôts,
- ▶ la publication de la dissolution dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et la radiation au RCS.dans un JAL,

Rappel

vosre modèle
d'annonce

☛ à consulter
☛ à publier

La radiation des établissements secondaires est effectuée par le greffe du siège social, par notification aux greffes des établissements secondaires.

Ce que doit contenir vosre dossier

- ▶ 4 exemplaires du PV de l'AGE qui comporte la dissolution (2 exemplaires pour le greffe, 1 exemplaire pour les impôts et 1 pour la société)
- ▶ 2 exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, en original
- ▶ le cas échéant, 2 exemplaires du PV de l'acte qui a donné pouvoir de signer la déclaration de régularité à un dirigeant
- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un JAL ou copie de celui-ci
- ▶ copie du récépissé de dépôt du projet de fusion

Cas particulier de la fusion simplifiée

S'il n'est pas tenue d'AG de dissolution, déposer au greffe : 2 exemplaires enregistrés du PV de l'AG de la société absorbante qui comporte la dissolution.

En outre, il n'y a pas d'annonce de dissolution de la société absorbée. La dissolution est publiée dans l'annonce de la société absorbante